

Liberté de la presse : le rapport national relève une dégringolade du Burkina

La liberté de la presse se définit comme le droit reconnu à tout journaliste d'utiliser, en toute liberté, le média de son choix pour exprimer son opinion ou pour informer les citoyens des faits liés à la vie en société dans le respect des lois en vigueur. Mécanisme de régulation de la société démocratique, la liberté de la presse suppose donc la liberté d'entreprendre ; la liberté de dire, d'écrire, de montrer ; la liberté de recevoir ; le droit de ne pas être inquiété ni être menacé dans son intégrité physique ou morale dans l'exercice de ses fonctions.

La liberté de la presse n'est effective que dans le cadre d'un État de droit, d'un régime démocratique, entendu comme le système politique dans lequel la dévolution du pouvoir procède d'une souveraineté populaire exprimée à travers le suffrage universel. La liberté de la presse est ainsi consubstantielle à la démocratie en ce sens qu'elle ne peut se réaliser dans un régime autre que démocratique. Elle se nourrit donc de la démocratie et la nourrit en retour.

Depuis 2016, le Centre National de Presse Norbert Zongo publie un rapport sur l'état de la liberté de la presse au Burkina Faso. Fruit d'une évaluation par les pairs, le rapport présente, chaque année, un état des lieux de l'exercice de la liberté de la presse. Dans le présent article, nous nous évertuons à exposer, d'une part, la situation de la liberté de la presse en 2020 et, d'autre part, à faire le bilan des rapports des cinq dernières années (2020, 2019, 2018, 2017 et 2016). Aussi bien pour l'année 2020 que pour les cinq dernières années, nous insisterons sur les faiblesses et les contraintes des médias et des journalistes burkinabè révélées par les différents rapports. Un autre article sera consacré, à la suite de celui-ci, aux acquis et atouts mis en exergue par les mêmes rapports.

1. La démarche méthodologique

La méthodologie qui conduit à la moyenne annuelle de l'Indice de la liberté de la presse (ILP) s'inspire de la démarche de l'Indice de durabilité des médias ou Media Sustainability Index (MSI) de l'International Research and Exchanges Board (IREX)¹. Le travail de base est effectué par un panel des experts nationaux. Chaque année, le panel réunit, à Ouagadougou, une vingtaine de participants issus des médias, de la communication, de la publicité et d'organisations de défense de la liberté d'expression et de la presse. Dans une démarche qualitative et participative, le panel examine minutieusement l'état d'exercice de la liberté de la presse sur la base de cinq critères appelés *objectifs* qui sont:

- *Objectif 1*: Les normes juridiques et sociales protègent et favorisent la liberté d'expression et de la presse ainsi que l'accès aux informations publiques au Burkina;
- *Objectif 2* : Le journalisme satisfait aux normes de qualité professionnelle ;
- *Objectif 3* : Il existe une diversité de médias qui offrent aux citoyens des informations objectives et fiables ;
- *Objectif 4* : Les entreprises de presse sont bien gérées et viables permettant le renforcement de la liberté de la presse ;
- *Objectif 5*: Les institutions et organisations professionnelles des médias agissent pour les intérêts professionnels des médias.

¹ Fondée en 1968 aux Etats-Unis d'Amérique sous la forme d'organisation internationale à but non lucratif, IREX s'est donnée pour mission d'offrir des études, des orientations et des programmes novateurs aux acteurs du monde des médias afin d'impulser des changements positifs et durables de la liberté d'expression et de la presse au niveau mondial

Chaque *objectif* comporte des *indicateurs*. La moyenne de l'*objectif* est déterminée à partir de points ou de scores allant de zéro (0) à quatre (4) traduisant la réalité vécue par les médias durant l'année étudiée. Et c'est la somme des notes des *indicateurs* qui donne la note de l'*objectif*; de la même manière c'est la somme des notes des *objectifs* qui donne la moyenne finale de l'Indice de la liberté de la presse. En d'autres termes, pour qu'un *objectif* soit considéré comme atteint, il faut que l'ensemble de ses *indicateurs* soit pris en compte. Les *indicateurs* interviennent comme les conditions à remplir pour justifier l'atteinte ou pas d'un *objectif* et les *objectifs* pour justifier la note finale annuelle de l'état de la liberté de la presse. Cette note finale représente l'Indice de la liberté de la presse de l'année étudiée.

Il est important de souligner que chaque expert reçoit une dizaine de jours avant le panel la grille de notation, y travaille d'abord en solitaire, puis expose, le jour du panel, ses notes et ses commentaires. Les notes sont confrontées les unes aux autres pendant les discussions et réajustées si nécessaire c'està-dire au cas où des écarts sont assez significatifs. Elles peuvent être données en nombres entiers (0; 1; 2; 3 ou 4) ou en nombres décimaux (0,5; 1,5; 2,5 ou 3,5). Une échelle de notation est établie pour déterminer la situation réelle des médias de l'année étudiée. Elle est subdivisée en quatre situations-types résumées dans le tableau ci-après :

Échelle de notation	Situation correspondante			
Entre 3 et 4	Situation très bonne			
Entre 2 et 3	Situation plutôt bonne			
Entre 1 et 2	Situation à problèmes spécifiques			
Entre 0 et 1	Situation difficile			

2. Résultats

2.1. L'Indice de la liberté de la presse en 2020

L'appréciation chiffrée des experts nationaux de l'état de la liberté de la presse de l'année 2020 au Burkina Faso est résumée dans le tableau ci-dessous :

Objectif Moyo	enne 2020
1-Les normes juridiques et sociales protègent et favorisent la 2,28	
liberté d'expression et de la presse ainsi que l'accès aux	
informations publiques au Burkina	
2-Le journalisme satisfait aux normes de qualité professionnelle 2,38	
3-Il existe une diversité de médias qui offrent aux citoyens des 2,68	
informations objectives, fiables et diversifiées	
4-Les entreprises de presse sont bien gérées et viables permettant 2,01	
le renforcement de la liberté de la presse	
5-Les institutions et organisations professionnelles des médias 2,71	
agissent pour les intérêts professionnels des médias	
Moyenne annuelle 2,41	

La moyenne générale de l'Indice de la liberté de la presse pour l'année 2020 est **2,41** sur 4 points contre **2,50** en 2019. On constate une baisse de la moyenne indiquant un recul² de la liberté de la presse même si la note 2,41 correspond à une situation plutôt bonne car située entre 2 et 3. Tous les cinq *objectifs* formant les critères de notation expriment cette même réalité de « situation plutôt bonne ». Toutefois, l'arbre ne doit pas cacher la forêt. L'examen des *indicateurs* de chaque *objectif* permet de relativiser la

_

² Ce recul de la liberté de la liberté confirme le classement mondial 2020 de *Reporter sans Frontière*. Dans ce classement rendu public fin avril 2021, le Burkina Faso perd un point, quittant le 36^e rang au 37^e. Il est important de signaler que la moyenne nationale 2020 a été déterminée lors du panel des experts tenu le 20 mars 2021 au moment où *Reporter sans Frontière* n'avait pas encore publié ses résultats.

« situation plutôt bonne » car des obstacles et des faiblesses subsistent et justifient le recul de l'Indice de la liberté de la presse en 2020. Nous énumérons, dans le tableau ci-dessous, ces faiblesses :

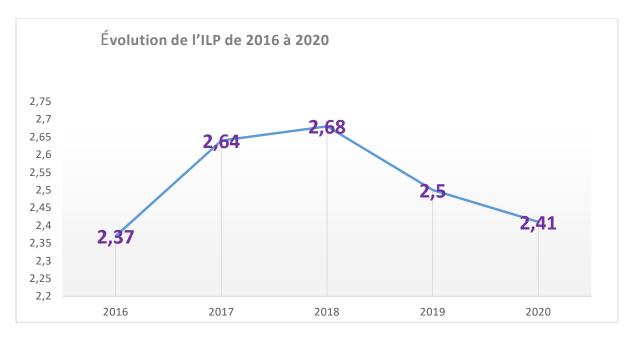
Indicateurs	Moyenne sur 4
Le régime fiscal est favorable au développement des entreprises de presse	<mark>1,81</mark>
Les actes criminels contre les professionnels des médias sont poursuivis de manière vigoureuse et la fréquence de ces actes est réduite	1,50
Les informations publiques sont facilement accessibles, le droit d'accès à l'information s'applique aussi bien aux médias qu'aux journalistes et aux citoyens.	1,86
Le niveau des salaires des journalistes et autres professionnels des médias est suffisamment élevé pour décourager toute corruption et ne pas perdre le personnel qualifié	1,33
Les entreprises de presse sont rentables et indépendantes	<mark>1,81</mark>
Les agences de publicité et les entreprises associées soutiennent un marché de la publicité	1,98
L'indice d'audience, les chiffres de tirage et les statistiques d'Internet sont produits de manière fiable et indépendante	1,86
Des études de marché et d'audience sont utilisées pour établir des plans stratégiques, améliorer les recettes de publicité et personnaliser le produit médiatique selon les besoins et intérêts du public	1,90

Comme le montre le tableau ci-dessus, plusieurs indicateurs sont dans une « situation à problèmes spécifiques » car n'ayant pas obtenu la moyenne ou une note supérieure ou égale 2 sur 4. Ces indicateurs traduisent les véritables problèmes des médias burkinabè en 2020. Ces problèmes sont :

- l'inadéquation du régime fiscal (les entreprises presses sont soumises au même régime fiscal que toute autre entreprise économique) ;
- les actes criminels à l'égard des journalistes (en 2020, nous avons recensé quatre cas de menace de mort à balle réelle, une attaque terroriste contre une radio, un cambriolage, deux condamnations);
- le difficile accès à l'information publique (la loi 051-2015/CNT portant droit d'accès à l'information publique et aux documents administratifs, n'est toujours pas suivie d'un décret d'application);
- la précarité des journalistes (les salaires sont bas et la convention collective adoptée en 2009 peine toujours à être effectivement appliquée);
- la viabilité économique des entreprises de presse (bien des entreprises médiatiques ne le sont que de nom car dépourvues d'un modèle économique solide et viable) ;
- l'absence de soutien du marché de publicité par les agences de publicité et assimilés ;
- l'absence d'indice d'audience, de chiffres de tirage et de statistiques sur la consommation des médias électroniques (ces données, pour être fiables, doivent être produites par un cabinet ou une structure indépendante);
- l'absence d'études de marché et d'audience permettant aux médias de disposer de plans stratégiques d'amélioration de leurs recettes et de personnalisation du produit médiatique selon les besoins et intérêts du consommateur.

2.2. Évolution de l'Indice de la liberté de la presse les 5 dernières années

Le graphique ci-dessous montre l'évolution de l'Indice de la liberté de la presse de 2016 à 2020 :



Il se dégage du graphique deux grandes tendances : une tendance haussière entre 2016 et 2018 et une tendance baissière entre 2018 et 2020. L'année 2016 enregistre la plus faible note (2,37 sur 4). Elle fut l'année où les journalistes ont le plus été inquiétés du fait de la menace terroriste et du saccage de bien des entreprises médiatiques par les auteurs du coup d'État de septembre 2015. En sus, des faibles scores avaient recensés dans les indicateurs suivants : indice d'audience, de chiffres de tirage et de statistiques sur la consommation des médias électroniques (1,66), études de marché et d'audience (1,63) et précarité des journalistes (2,71).

En 2017, les faiblesses étaient relatives à la précarité des journalistes (1,82), à l'indice d'audience, de chiffres de tirage et de statistiques sur la consommation des médias électroniques (1,76) et aux études de marchés et d'audience (1,74). Pendant l'année 2018, peu de problèmes ont été recensés d'où la moyenne 2,68. En effet, seulement deux indicateurs étaient dans une situation à problèmes spécifiques avec des notes inférieures à 2 sur 4 : la précarité des journalistes (1,64) et l'indice d'audience, de chiffres de tirage et de statistiques sur la consommation des médias électroniques (1,86).

En 2019, les faiblesses étaient recensées dans quatre indicateurs : la précarité des journalistes (1,74), le difficile accès à l'information publique (1,89), l'indice d'audience, de chiffres de tirage et de statistiques sur la consommation des médias électroniques (1,97) et les études de marché et d'audience (1,95).

En définitive, les problèmes qui sont apparus en 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020 et qui peuvent être considérés comme les faiblesses structurelles des médias burkinabè sont résumés dans le tableau ciaprès :

Indicateurs	2020	2019	2018	2017	2016
Le niveau des salaires des journalistes et autres professionnels des médias est suffisamment élevé pour décourager toute corruption et ne pas perdre le personnel qualifié	<mark>1,33</mark>	1,74	1,64	1,82	1,71
L'indice d'audience, les chiffres de tirage et les statistiques d'Internet sont produits de manière fiable et indépendante	1,86	1,97	1,86	1,76	1,66

Conclusion

Si la moyenne 2020 de **2,41** signifie que le Burkina Faso remplit les conditions minimales pour l'exercice de la liberté de presse, il reste que des problèmes demeurent et méritent, de la part des

autorités politiques et des organisationnelles professionnelles des médias, une attention soutenue. Parmi ces problèmes, trois sont particulièrement préoccupants : la précarité des journalistes, le régime fiscal des médias et l'accès à l'information publique. Pour conforter l'image reluisante du pays en matière de liberté de la presse à l'échelle internationale (1^{er} en Afrique francophone, 5^e en Afrique et 37^e dans le monde, selon le rapport 2020 de *Reporter sans Frontière*), il est temps de se pencher sérieusement sur ces préoccupations et d'y apporter des solutions. Aussi, est-il impérieux que des études d'audience soient régulièrement menées pour mesurer la pertinence des contenus médiatiques à l'aune des attentes et besoins des consommateurs. C'est avant tout un gage de saine concurrence !

Dr Lassané Yaméogo

Chercheur en information et communication au CNRST Coordonnateur scientifique du rapport 2020 sur l'état de la liberté de la presse

Documents consultés

Rapport 2020 sur l'état de la liberté de la presse au Burkina Faso Rapport 2019 sur l'état de la liberté de la presse au Burkina Faso Rapport 2018 sur l'état de la liberté de la presse au Burkina Faso Rapport 2017 sur l'état de la liberté de la presse au Burkina Faso Rapport 2016 sur l'état de la liberté de la presse au Burkina Faso